

CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 7 Décembre 2010

Présents : MM Boucher, Degas, Mlle Bondon, M. Chapuis, Mme Sibeyre, M. Bruno, Melle Fontagnères, MM Houdet, Bois, Mmes Dugros, Dupuy, Ouvrard

Excusés : MM Piconto, Mouillac, Lurton

Secrétaire de séance : Monsieur David HOUDET

Procès-verbal de la réunion du 2 Novembre 2010 : adopté à l'unanimité

BUDGET 2010 - Décision Modificative n°2

Le Budget Primitif a été voté le 6 avril 2010 par le Conseil Municipal.

Des ajustements sont nécessaires et il vous est proposé la Décision Modificative suivante :

Imputations	Libellés	Propositions
Investissement		
<i>hors opération</i>		
		<i>Dépenses</i>
		14 223.00 €
202	frais d'études, d'élaboration, de modifications et de révisions des documents d'urbanisme	24 000.00 €
204158	Immobilisations corporelles - subventions d'équipement versées aux autres groupements de collectivités	-15 000.00 €
2111	Immobilisations corporelles - terrains nus	600.00 €
2115	Immobilisations corporelles - terrains bâtis	-600.00 €
21312	Immobilisations corporelles - Constructions - Bâtiments scolaires	1 700.00 €
2138	Immobilisations corporelles - Autres constructions	400.00 €
2151	Immobilisations corporelles - Réseaux de voirie	18 000.00 €
2158	Immobilisations corporelles - Autres installations, matériel et outillage de voirie	-5 000.00 €
2184	Autres immobilisations corporelles - Mobilier	270.00 €
2188	Autres immobilisations corporelles - Autres	2 200.00 €
2313	Immobilisations en cours - Constructions	-12 347.00 €
		<i>Recettes</i>
		2 500.00 €
10223	TLE	2 500.00 €
<i>Eglise (opération 11)</i>		
		<i>Dépenses</i>
		1 000.00 €
2313	Immobilisations en cours - Constructions	1 000.00 €
		<i>Recettes</i>
		10 623.00 €
1321	Subvention équipement - Etat	7 082.00 €
1323	Subvention équipement - Conseil Général	3 541.00 €
<i>Extension de voirie et de réseaux (opération 17)</i>		
		<i>Dépenses</i>
		24 000.00 €
21531	Immobilisations corporelles - Réseaux d'Adduction d'eau	6 000.00 €
21532	Immobilisations corporelles - Réseaux d'Assainissement	8 000.00 €
21533	Immobilisations corporelles - Réseaux câblés	5 500.00 €
21534	Immobilisations corporelles - Réseaux d'électrification	10 000.00 €
21568	Immobilisations corporelles - Autres matériel et outillage d'incendie et de défense incendie	-5 500.00 €
		<i>Recettes</i>
		26 100.00 €
1348	Fonds affectés à l'équipement non transférables - Autres	26 100.00 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à 12 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention :

- approuve la décision modificative n°2, telle que présentée ci-dessus

TEMPÊTE XYNTHIA : Dégâts - Demande de subvention au titre du Fonds de Solidarité - Modificatif

Vu les dégâts constatés sur la Route du Port d'Issan suite à la tempête Xynthia des 27 et 28 février 2010

Vu l'estimation prévisionnelle des travaux de réfection s'élevant à 92 305,00 HT soit 110 396.78 € TTC

Vu la possibilité de bénéficier d'un concours de l'Etat

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, par 12 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention :

- approuve le coût prévisionnel des travaux

- sollicite une subvention au titre du Fonds de Solidarité

- arrête le plan de financement prévisionnel suivant :
 - . Montant de l'investissement HT : 92 305.00 €
 - . Montant de l'investissement TTC : 110 396.78 €
 - . Subvention (30% du montant HT) : 27 691.50 €
 - . Autofinancement : 82 705.28 €
 - charge Monsieur le Maire d'effectuer les démarches nécessaires à cette demande
 - autorise Monsieur le Maire à signer toutes les pièces qui s'y rapportent
- Cette délibération annule et remplace celle télétransmise et reçue le 9 novembre 2010 par le contrôle de légalité.

PERSONNEL COMMUNAL - Régime indemnitaire

En vue d'une meilleure cohérence de la gestion du personnel et de la mise en conformité avec la réglementation, Monsieur le Maire propose à ses collègues, le projet de régime indemnitaire ci-dessous.

Instauration d'indemnités

- Indemnité d'Exercice de Missions des Préfectures (IEMP)
 - * Bénéficiaires : fonctionnaires titulaires, stagiaires et non titulaires sur emploi permanent au prorata du nombre d'heures hebdomadaire et du nombre de mois de travail de l'agent filières administrative, technique et médico-sociale (secteur social)
 - * Montant : application d'un coefficient multiplicateur, compris entre 0 et 3, au montant annuel de référence attaché à la catégorie dont relève l'agent.
- Indemnité d'Administration et de Technicité (IAT)
 - * Bénéficiaires : fonctionnaires titulaires, stagiaires et non titulaires sur emploi permanent de catégorie C et catégorie B (dont l'indice brut est au plus égal à 380) au prorata du nombre d'heures hebdomadaire et du nombre de mois de travail de l'agent filière administrative
 - * Montant : application d'un coefficient multiplicateur, compris entre 0 et 8, au montant annuel de référence attaché à la catégorie dont relève l'agent.
- Indemnité Forfaitaire pour Travaux Supplémentaires (IFTS)
 - * Bénéficiaires : fonctionnaires titulaires, stagiaires et non titulaires sur emploi permanent de catégorie A et catégorie B dont l'indice brut est supérieur à 380 au prorata du nombre d'heures hebdomadaire et du nombre de mois de travail de l'agent filière administrative
 - * Montant : application d'un coefficient multiplicateur, compris entre 0 et 8, au montant annuel de référence attaché à la catégorie dont relève l'agent.

Montant de l'indemnité individuelle

- en fonction du coefficient déterminé par le maire, par arrêté, selon les critères d'évaluation suivants :

. Responsabilités liées à la fonction	. Maîtrise du poste, efficacité, implication
. Expérience professionnelle	. Sens du travail en commun / relation avec le public
. Présence	. Comportement général
- Modulation en fonction de l'absentéisme
 - . Franchise : 14 jours cumulés sur une année
 - . Dégressivité à partir du 15^{ème} jour : 1/30^{ème} par jour d'absence, laissée à l'appréciation du maire en fonction des états de service antérieurs
 - . Absences prises en compte : maladie ordinaire, longue maladie, maladie de longue durée
 - . Absences non prises en compte : congés annuels, maternité et pathologiques, paternité, adoption, autorisations d'absence, accident du travail
- Révision : . automatique : indexée sur la valeur du point et/ou en cas de modifications réglementaires
 - . à tout moment : par le maire qui aura la possibilité de diminuer ce coefficient pour non respect des critères ou à l'inverse l'augmenter si nécessaire
- Périodicité de versement : mensuelle

Les crédits budgétaires correspondants seront prévus au budget.

Toute délibération antérieure portant sur l'IEMP et l'IAT est abrogée.

Les dispositions de la présente délibération prendront effet au 1^{er} Janvier 2011.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, par 12 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention :

- approuve le projet de régime indemnitaire défini ci-dessus, avec application au 1^{er} Janvier 2011
- charge Monsieur le Maire de l'exécution de la présente décision

DÉCISIONS du MAIRE PRISES par DÉLÉGATION du CONSEIL MUNICIPAL

- **décision n°2010-12 du 8 Novembre 2010** concernant la commande, à l'entreprise ERDF pour l'extension du réseau électrique Chemin de la Réserve et Route des Eycards moyennant la somme de 9 824.36 € TTC.

- **décision n°2010-13 du 24 Novembre 2010** concernant la commande, à l'entreprise KONICA MINOLTA Business Solutions France d'un photocopieur business hub C280 pour l'école.

La location est de 230.00 € HT par trimestre, sur 21 trimestres (montant fixe).

Le contrat de maintenance est conclu pour cette même période avec un coût copie révisable de 0.0058 € HT pour une copie noire et 0.058 € HT pour une copie couleur.

Cette période de 21 Trimestres prend effet à la date de la mise en service par le fournisseur.

- **décision n°2010-14 du 30 Novembre 2010** concernant la commande, à la Société Leroy Merlin pour l'acquisition d'un abri de jardin moyennant la somme de 1 090.00 € TTC.